



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2024-098

Objet : Abrogation de l'arrêté n°442 en date du 18 décembre 2007
Rue de Fleurimont (à hauteur du n°2)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, sur la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée,

Vu les dispositions prises dans l'arrêté n°442 en date du 18 décembre 2007 réglementant le stationnement en zone bleue devant le n°2 de la rue de Fleurimont, sur 30ml à partir de la rue Franklin,

Considérant qu'il n'y a plus lieu de maintenir les dispositions prises dans l'arrêté susvisé,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions prises dans l'arrêté n°442 en date du 18 décembre 2007 réglementant le stationnement en zone bleue devant le n°2 de la rue de Fleurimont, sur 30ml à partir de la rue Franklin, sont abrogées.

ARTICLE 2 : L'arrêté n°442 en date du 18 décembre 2007 est abrogé.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est adressé à :

- Monsieur le Capitaine de Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale.

À Redon, le 23 février 2024
Pascal Duchêne
Maire de Redon

